

APERÇU DU FONDS

FONDS OAK HILL AQR DELPHI D' ACTIONS À POSITIONS LONGUES/COURTES

Parts de série X (Fondateurs)

Le 8 juin 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur le Fonds Oak Hill AQR Delphi d'actions à positions longues/courtes (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant, avec Oak Hill Asset Management Inc. (le « gestionnaire ») par téléphone sans frais au 1 833 844-OHAM (1 833 844-6426), ou par courriel à l'adresse info@oakhillam.com, ou visitez www.oakhillam.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un OPC alternatif. Il est autorisé à investir dans différentes catégories d'actifs ou à recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour d'autres types d'OPC. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'autres types d'OPC, on compte l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Bien que ces stratégies soient utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certains contextes du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	OAK105	Gestionnaire du Fonds :	Oak Hill Asset Management Inc.
Date de création de la série :	6 août 2025	Gestionnaire de portefeuille :	Oak Hill Asset Management Inc.
Valeur totale du Fonds au 30 avril 2026 :	322,8 millions \$	Distributions :	Annuellement, en décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,20 %	Placement minimum :	Placement initial de 500 \$ Placements supplémentaires de 50 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif du Fonds Oak Hill AQR Delphi d'actions à positions longues/courtes consiste à fournir aux investisseurs des rendements provenant de gains potentiels tirés de ses positions longues et courtes en actions mondiales. Le Fonds vise une plus-value du capital surtout en investissant dans des positions longues dans des éléments d'actif de haute qualité, à faible bêta et dont la valorisation est attrayante, et dans des positions courtes dans des éléments d'actif chers, de faible qualité et à bêta élevé. Le Fonds tiendra aussi compte d'autres caractéristiques des titres lorsqu'il évaluera l'attrait d'un investissement.

Le fonds peut recourir à l'effet de levier par le biais d'emprunts en espèces, de ventes à découvert et de produits dérivés. Le fonds adoptera une approche de gestion des risques fondée sur une VaR relative, qui permet à la VaR du fonds d'atteindre jusqu'à 200 % de la VaR d'un portefeuille de référence désigné. Aux fins du calcul de la VaR, l'indice de référence du fonds est l'indice MSCI World Net Total Return Hedged en USD.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 30 avril 2026)		Répartition des placements (au 30 avril 2026)	
Nom du titre	% de la valeur liquidative	Positions longues	% de la valeur liquidative
B 0% 07 MAY 2026	4,70 %	Actions américaines	180,42 %
B 0% 27 AUG 2026	3,50 %	Actions canadiennes	8,54 %
B 0% 20 AUG 2026	3,19 %	Actions internationales	117,45 %
B 0% 17 SEP 2026	2,86 %	Titres à revenu fixe américains	40,79 %
B 0% 06 AUG 2026	2,77 %		
B 0% 10 SEP 2026	2,72 %	Positions courtes	% de la valeur liquidative
B 0% 22 OCT 2026	2,63 %	Actions américaines	-102,70 %
B 0% 21 MAY 2026	2,47 %	Actions canadiennes	-5,99 %
B 0% 25 JUN 2026	2,44 %	Actions internationales	-65,20 %
Nvidia Corp 3.64% 13AUG30	2,11 %	Titres à revenu fixe américains	0,0 %
Total des 10 principaux placements	29,39 %		
Nombre total de placements	4209		

Fonds Oak Hill AQR Delphi d'actions à positions longues/courtes Parts de série X (Fondateurs)

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque a été estimé par le gestionnaire. Ce niveau est généralement établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est moyen peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques particuliers associés à un placement dans un OPC? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série X (Fondateurs) du Fonds. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles, car le fonds n'a pas encore achevé une année civile.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série X (Fondateurs) du Fonds au cours des dernières années civiles. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles, car le fonds n'a pas encore achevé une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de série X (Fondateurs) du Fonds sur trois mois. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles, car le fonds n'a pas encore achevé une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série X (Fondateurs) du Fonds. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles, car le fonds n'a pas encore atteint les 12 mois consécutifs requis.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un OPC alternatif qui vise la plus-value du capital en investissant dans un portefeuille à positions longues/courtes en actions mondiales;
- vous voulez réaliser des gains en capital à long terme;
- vous pouvez tolérer un degré de risque moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds Oak Hill AQR Delphi d'actions à positions longues/courtes

Parts de série X (Fondateurs)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série X (Fondateurs) du Fonds. Les frais et les charges (y compris toutes les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts de série X (Fondateurs) du Fonds.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du Fonds représentaient 2,33 % de sa valeur, ce qui correspond à 23,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui inclut les commissions de suivi) et des frais d'exploitation.	2,20 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,13 %
Frais du Fonds	2,33 %

Le Fonds verse trimestriellement au gestionnaire une rémunération au rendement correspondant à 20 % de l'excédent du rendement total des parts de série X (Fondateurs) du Fonds sur le rendement de l'indice de référence mixte (composé à hauteur de 50 % de l'indice MSCI Monde Rendement total net couvert (en dollars canadiens) et de 50 % des bons du Trésor du Canada à trois mois) et sa limite supérieure perpétuelle pour ces parts. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds. La rémunération au rendement est calculée et cumulée quotidiennement. Les frais du Fonds, y compris les frais de gestion et la rémunération au rendement, sont soumis aux taxes applicables.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est payée de façon continue tout au long de la période où vous détenez des parts du Fonds. Cette commission est payable pour les services et les conseils que votre représentant et son cabinet vous ont fournis.

Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série X (Fondateurs) du Fonds.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou remplacer des parts de série X (Fondateurs) du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Des frais correspondant à 1 % du montant racheté pourraient être facturés par le Fonds si vous faites racheter des parts du Fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Dans certaines circonstances et au gré du gestionnaire, les frais pourraient ne pas s'appliquer. Voir la rubrique « Frais payables directement par vous – Frais d'opérations à court terme » dans le prospectus simplifié du Fonds.
Frais de remplacement et de reclassement	Votre courtier pourrait vous imputer des frais de remplacement ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 %, établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie pertinente des parts d'un Fonds que vous faites remplacer ou reclasser. Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. Les frais du courtier liés aux remplacements ou aux reclassements sont payés au moyen du rachat de parts que vous détenez.
Frais de service	Les parts de série X (Fondateurs) vous sont offertes si vous adhérez à un compte à honoraires auprès d'un courtier ou à un programme intégré de courtier pour lequel vous payez des honoraires directement à votre courtier.

Fonds Oak Hill AQR Delphi d'actions à positions longues/courtes Parts de série X (Fondateurs)

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Oak Hill Asset Management Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Oak Hill Asset Management Inc.
2 Bloor Street West, bureau 2900
Toronto (Ontario) M4W 3E2
Téléphone : 647 479-5803

Courriel : info@oakhillam.com
Site Web : www.oakhillam.com

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure « **Comprendre les organismes de placement collectif** » accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.